



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nouvelle-Calédonie

Assemblée de la
Province Nord

B.P. 41 – 98860 – KONÉ

Téléphone : 47-71-00

Télécopie : 47-24-75

N° : 6070 *AS* /OH/saas/dassps
Affaire suivie par : Olivier HOUDARD

Koohné (Koné), le **5 JAN. 2024**

COMMUNIQUE

La province Nord informe les étudiants susceptibles de bénéficier de la prise en charge des cotisations relatives à la couverture sociale maladie-maternité, que des permanences se tiendront à partir du **Lundi 15 Janvier 2024** à l'antenne de la province Nord à Nouméa (tél : 25.32.98) et auprès de l'aide médicale Nord à Koohné (Koné) (tél : 47.74.99 ou 47.71.96).

Les étudiants devront fournir :

- Une copie de leur pièce d'identité ou d'un état civil,
 - Copies des couvertures sociales (cafat, mutuelles ou aide médicale nord),
 - Un certificat de résidence sur une commune du Nord,
- Où,
- Une attestation d'hébergement (avec justificatif à l'appui : facture eau/électricité... et copie de la pièce d'identité de l'hébergeur)

L'attestation de prise en charge de la couverture sociale par la province Nord doit être suivie de la démarche par l'étudiant auprès des organismes concernés, qui délivreront les justificatifs de couvertures nécessaires à l'inscription universitaire.

Olivier HOUDARD
Chef du service de l'Admission aux Aides Sociales

